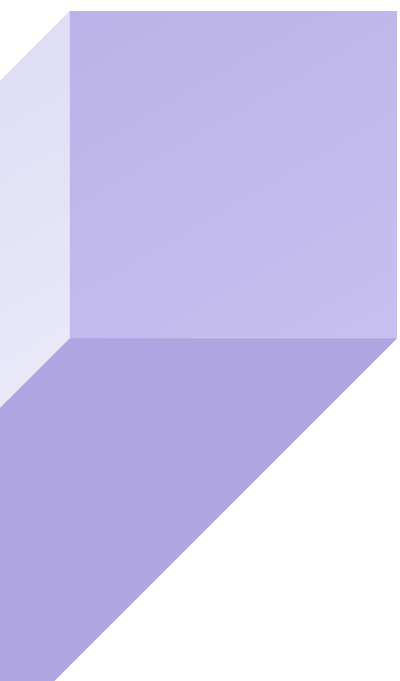




RGPD



DATALEON - RGPD

Qu'est-ce que le RGPD ?

En 2016, la Commission européenne a approuvé et adopté la nouvelle loi sur le règlement général sur la protection des données (RGPD), entrée en vigueur le 25 mai 2018. Le RGPD impose des règles strictes aux organisations de toutes tailles sur la manière dont elles réglementent les données personnelles collectées par eux. Elle s'applique à la fois aux organisations européennes qui traitent les données personnelles des individus dans l'UE et aux organisations en dehors de l'UE qui ciblent les personnes vivant dans l'UE. Ces réglementations concernent aussi bien les responsables du traitement que les sous-traitants.

Le non-respect du RGPD peut entraîner des amendes importantes pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires global de votre entreprise de l'exercice précédent, selon le montant le plus élevé.

Que met Dataleon en place pour se conformer ?

Délégué à la protection des données :

Nous avons nommé un délégué à la protection des données (DPO) pour surveiller toutes les activités de collecte et d'utilisation des données. Le DPO est en charge de former et d'éduquer les équipes internes de Dataleon pour maintenir les standards requis par le RGPD en termes de sécurité et de confidentialité. Le DPO doit également signaler toute activité non conforme. Vous pouvez contacter notre DPO à privacy@dataleon.ai pour toute question ou demande de création / mise à jour / suppression de vos données.

Traitement de l'information

Vous pouvez contacter notre DPO à privacy@dataleon.ai pour toute question ou demande de création / mise à jour / suppression de vos données. Vous pouvez également gérer toutes vos données personnelles et celles de vos participants depuis votre compte.

Sécurité & défauts

Notre équipe met tout en œuvre pour renforcer nos politiques de sécurité afin d'être en conformité. Voici ce que nous faisons déjà dans ce sens :

- Cryptage des données
- Sauvegardes de la base de données
- Cryptage de la base de données
- Utilisation de HTTPS lors du chiffrement des données entre le client et le serveur
- Bases de données dans l'UE
- Authentification 2FA et gestion des rôles pour l'accès aux données
- Cryptage informatique
- Mise en place systématique de mots de passe sécurisés
- Formation à la sécurité
- Temps de réponse 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence

Transferts de données

Dataleon utilise divers outils tiers à des fins marketing, statistiques et fonctionnelles. Vous pouvez demander l'accès à notre inventaire pour savoir qui sont ces tiers, leur conformité et les données que nous collectons. Tous ces tiers respectent le RGPD et ont signé avec nous un accord de protection des données.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Dans le cadre de la fourniture de ses services, Dataleon est susceptible de recourir à des systèmes reposant sur l'intelligence artificielle. Conformément au Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (AI Act), Dataleon s'engage à mettre en œuvre exclusivement des solutions conformes aux obligations applicables, notamment en matière de transparence, de traçabilité, de gestion des risques et de respect des droits fondamentaux.

Les systèmes d'IA utilisés font l'objet d'évaluations régulières de conformité et de contrôle afin de garantir leur fiabilité, leur sécurité et leur adéquation avec la finalité déclarée. Dataleon veille à ce qu'aucune décision ayant des effets juridiques ou significatifs sur les personnes concernées ne soit prise de manière entièrement automatisée, sans intervention ou supervision humaine, sauf disposition légale contraire.

Sous-traitants ultérieurs

Dataleon peut recourir à des sous-traitants ultérieurs pour l'hébergement, la maintenance ou la supervision de ses services, à condition que ceux-ci :

- présentent des garanties suffisantes de conformité RGPD,
- soient situés dans l'Union européenne, ou dans un pays disposant d'une décision d'adéquation de la Commission européenne,
- et fassent l'objet d'un accord contractuel de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD.

La liste actualisée des sous-traitants est disponible sur demande écrite.

